

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 308

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Michoux, M. Chavent, M. Trébuchet, Mme D'Intorni, M. Michelet, Mme Lechon, M. Lioret,  
M. Chenu et M. Gery

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> octobre 2024 »

la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2015 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rallonger la période concernée pour le calcul de la valeur de l'action de la société.

Une période d'au minimum 10 ans permet une estimation plus fine de la valeur de l'action.